

Châteauguay



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE RELATIVE AU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE P-Z-3001-94-22

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et les organismes intéressés que lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2022, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le projet de règlement P-Z-3001-94-22 modifiant le règlement Z-3001 afin d'abroger la colonne de tarification à la grille des usages autorisés dans les cours.

Une consultation écrite de 15 jours aura lieu, en plus d'une assemblée publique qui sera annoncée prochainement par avis public.

Le projet de règlement P-Z-3001-94-22 a pour objet de supprimer la colonne du tableau qui fait référence aux tarifs dans le règlement sur les permis et certificats puisque tous les tarifs de ce règlement sont abrogés et déplacés dans le règlement général sur la tarification.

PUBLIC NOTICE

WRITTEN CONSULTATION RELATING TO THE FIRST DRAFT BY-LAW P-Z-3001-94-22

PUBLIC NOTICE is given to all persons and the organizations interesting that during the regular sitting held on March 14, 2022, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the draft by-law P-Z-3001-94-22 amending By-law Z-3001 to repeal the rate column in the schedule of permitted uses in yards.

A 15-day written consultation will take place, in addition to a public meeting, which will be announced shortly by public notice.

The purpose of the draft by-law P-Z-3001-94-22 is to delete the column in the table that refers to fees in the Permits and Certificates By-law as all fees in that by-law are repealed and moved to the General Fees By-law.

Ce projet de résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Châteauguay.

Le projet de règlement P-Z-3001-94-22 faisant l'objet du présent avis, peut être consulté par toutes personnes intéressées, à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement P-Z-3001-94-22 peuvent être adressés à la Ville, à compter du **31 mars au 14 avril 2022** par courriel à l'adresse suivante :

greffe@ville.chateauguay.qc.ca

Ou par courrier, à l'attention de Me George Dolhan, greffier :

5 boulevard D'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

This draft resolution does not contain provision subject to approval by way of a referendum.

This draft by-law covers the entire territory of the Ville de Châteauguay.

The draft by-law P-Z-3001-94-22 that is the subject of this notice, can be consulted by all interested persons, at the reception of the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m.

Your representations or written comments on draft by-law P-Z-3001-94-22 can be sent to the City, starting from **March 31st to April 14th, 2022** by writing to the following email address:

greffe@ville.chateauguay.qc.ca

Or by mail, to the attention of Me George Dolhan, Registrar:

5 boulevard D'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le titre « Consultation écrite – Règlement Z-3001-94-22 » doit également apparaître sur le courriel ou la lettre.

Donné à Châteauguay, ce 30 mars 2022.

La greffière adjointe,



Rebecca Monaco, avocate

Anyone submitting a comment or question should identify themselves with their name and address as well as a phone number or email address so that they can be contacted easily. The title "Written consultation - Regulation Z-3001-94-22" must also appear on the email or letter.

The present text is not official; thus, the French version prevails.

Châteauguay



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
DE LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE
POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT P-Z-3001-94-22**

Je soussigné, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 30 mars 2022, le présent avis public de la tenue d'une consultation écrite pour le premier projet de règlement P-Z-3001-94-22 modifiant le règlement Z-3001 afin d'abroger la colonne de tarification à la grille des usages autorisés dans les cours, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 30 mars 2022, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 30 mars 2022.

La greffière adjointe,



Rebecca Monaco, avocate